

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012

Heure de la séance 18 heures

Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme

CAER Michèle,

BRIGNAC: M.JURQUET Henri,

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

CANET: M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA

René, M.MALBEC Sylvain

CEYRAS: M.LACRÓIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT: M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,

FONTES: M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, **LACOSTE**: M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard

LIAUSSON: M.BETZ Bruno,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS: M.VIALA Daniel

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,

NEBIAN: M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE

Bernard.

OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme

PAULHAN: M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François,

M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET: M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,

SALASC: Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,

VALMASCLE : MIle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric

PROCURATIONS:

M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à MIle VALENTINI Martine

Objet : Zone d'Activité de la Lergue à CEYRAS - Cession à Monsieur Didier ROUX - Modalités de paiement.

Monsieur FOULQUIER GAZAGNES informe les membres du conseil que par délibération du conseil en date du 02 juin 2010 le conseil communautaire a approuvé la vente des parcelles cadastrées section A n°203, 204, et section B n° 291, 292, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 307, 308, 310, 353, 354, 355, 373, 374, 822 et 824 d'une superficie totale de 83 270 m² à Monsieur ROUX pour un montant de 120 000 euros, sans condition suspensive liée à un éventuel acte d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20121220-2012-12-19-26-DE

Date de télétransmission : 21/12/2012 Date de réception préfecture : 21/12/2012 Il ajoute que par délibération du 28 mars 2012, le conseil communautaire a approuvé le budget annexe de la Lergue prévoyant les modalités de paiement des 120 000 euros comme suit : 50 000 euros à la signature de l'acte et 5 versements de 14000 euros sur les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

A la demande du notaire chargé de rédiger l'acte définitif, il précise qu'il convient d'autoriser, Monsieur le Président, au travers d'une délibération spécifique à signer l'acte de vente définitif selon les modalités de paiement sus visées.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur FOULQUIER GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section A n°203, 204, et section B n° 291, 292, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 307, 308, 310, 353, 354, 355, 373, 374, 822 et 824 d'une superficie totale de 83 270 m² à Monsieur ROUX pour un montant de 120 000 euros, sans condition suspensive liée à un éventuel acte d'urbanisme et selon les modalités de paiement suivantes :

 50 000 euros à la signature de l'acte et 5 versements de 14 000 euros sur les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.